

REGLEMENT INTERIEUR DE LA SECTION BALAZE BADMINTON

FORCE OBLIGATOIRE

Le règlement intérieur a la même force obligatoire pour tous les membres du club. Nul ne pourra s'y soustraire puisque implicitement accepté lors de l'adhésion. L'adhérent s'engage à respecter le règlement intérieur, ainsi que les conditions d'adhésion.

CERTIFICAT MEDICAL

Ce certificat médical doit être donné au responsable le jour de son inscription au club. La pratique des activités proposées par la section BADMINTON n'est autorisée qu'après présentation d'un certificat de non contre indication à la pratique du badminton. La mention « non contre indication à la pratique du badminton en compétition » est obligatoire.

ASSURANCE

Le club dispose d'une assurance responsabilité civile. La licence FFBA assure en cas de blessures mais nous vous conseillons de souscrire une assurance individuelle complémentaire (se renseigner auprès des responsables du club ou compléter le document d'assurance joint par courrier à la licence).

RESPONSABILITE

Les enfants mineurs sont pris en charge par le club à partir du moment où le responsable du créneau horaire les aura pris sous sa responsabilité. Les parents doivent donc s'assurer que celui-ci sera présent avant de le laisser à la gymnase. De plus, lorsque la fin du créneau horaire est atteinte, les enfants ne sont plus considérés sous la responsabilité du club. Tout enfant désirant partir avant la fin du créneau ne pourra le faire que sur présentation d'une autorisation parentale, les parents devront venir chercher leur enfant sur le site et si tel n'est pas le cas, la section devra en être avisée par l'intermédiaire du coupon dûment rempli et transmis lors de l'inscription de l'enfant.

LES CRENEAUX HORAIRES

Les créneaux horaires peuvent être modifiés d'une année sur l'autre. Ils sont communiqués en début de chaque saison aux adhérents. Pour la saison 2016-2017, nous proposons :

- Lundi de 20H00 à 00H00 pour les adultes.
- Mardi de 17H30 à 19H30 pour les enfants.
- Mardi de 19H30 à 00H00 pour les adultes.

VACANCES SCOLAIRES

Pendant les vacances scolaires, les séances d'entraînement des jeunes sont systématiquement suspendues. Pour les adultes, les entraînements sont maintenus y compris pendant le mois de Juillet et Août.

COTISATIONS

LOISIR : 32€ (enfants et adultes) ; FFBA : 72€ (adultes > 18 ans) ; - de 9 ans : 47€ ; de 9 à 18 ans : 62€

Le montant sera perçu en chèque (à l'ordre de l'Association Badminton Balazé) ou en espèces. Aucun remboursement ne pourra être effectué par la suite. La cotisation FFBA englobe la licence fédérale et les frais liés au fonctionnement du club. La cotisation LOISIR englobe les frais liés au fonctionnement du club.

PERIODE D'ESSAI

A l'issue de la séance d'essai, le dossier d'inscription devra être complet pour poursuivre l'activité au sein du club. Sinon l'accès aux terrains sera refusé.

MATERIEL ET EQUIPEMENT

L'installation et le rangement du matériel doivent être assurés par les adhérents. Respecter le règlement intérieur du gymnase qui est mis à votre disposition. Nous comptons sur votre bienveillance pour laisser la salle en un état irréprochable (ranger vos volants et vos bouteilles vides) avant de quitter la salle. L'adhérent devra se munir de chaussures de sport en salle d'une tenue de sport adéquat (en compétition FFBA, les hommes en short et les femmes en jupette ou short) ; des raquettes et volants sont mis à votre disposition par le club (pour achat de matériel (prix, choix), adressez-vous aux dirigeants).

COMMUNICATION

Consultation systématique du tableau d'information : fermeture exceptionnelle, tournois, stages... Consultation de notre site internet :

<http://associationbadmintonbalaze.wifeo.com> ou page Facebook : <https://www.facebook.com/pages/Badminton-Balaz%C3%A9/18933944478841>

L'adhérent adulte autorise la diffusion, sur le site internet du club, de photos prises lors de compétition sportives ou manifestations en relation avec le badminton. En cas de refus, l'adhérent doit faire parvenir au président un document écrit pour exprimer son désaccord qui sera pris immédiatement en compte.

Les adhérents jeunes figureront également sur le site. En cas de refus, les parents doivent faire parvenir au président un document écrit pour exprimer leur désaccord qui sera pris immédiatement en compte.

VOL

Le club décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte, et recommande de ne rien laisser dans les vestiaires lors des entraînements et compétitions.

FONCTIONNEMENT

- Règle de vie commune Le fonctionnement du club repose sur le bénévolat. Il est demandé à chacun de s'impliquer dans les tâches courantes (assemblée générale, organisation de tournois, informations diverses, commissions...)
- Assemblée générale L'assemblée générale est en principe prévue en fin de saison pour chaque section de l'association celles ci sont publiques et nous vous convions à y participer.
 - Membres Vous faites partie du club en tant que membre actif le jour où vous vous inscrivez à la section badminton.
- Jeunes Le club se limite à 28 jeunes et par respect des bénévoles donnant de leur temps, l'adhérent jeune devra se présenter à son heure d'entraînement prévue.
 - Adultes Le club peut accueillir en même temps sur le terrain 24 personnes maximum (7 terrains tracés). En cas de forte influence, un roulement est demandé aux joueurs et les simples sont déconseillés.

LITIGES ET SANCTIONS

Le club est une association promouvant le badminton dans un esprit sportif et respect de l'adversaire. Tout propos anti-sportif, injurieux, sexiste ou raciste sera sanctionné par une exclusion immédiate et définitive, sans possibilité de remboursement de la cotisation. De même, tout matériel détérioré, vol et non-respect du règlement intérieur sera signalé à l'association badminton balazé qui prendra les mesures nécessaires (suspension d'une ou plusieurs séances, exclusion...). Tous les adhérents sont habilités à faire respecter ce règlement. Les responsables du club sont habilités à exclure toute personne ayant contrevenu délibérément à ce règlement.